

Règlement particulier en attente de validation SLALOM DE LUXEMBOURG 2025/1 - KARTING

Nom de l'épreuve: Slalom de Luxembourg (1K)

Date de l'épreuve: Samedi, le 21 juin 2025.

Statut National

RÈGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut national, sera disputée en conformité avec:

- le Code Sportif International FIA et ses Annexes,
- le Code Sportif National ACL Sport et ses Sport-Info,
- les dispositions antidopage de la WADA, ALAD et FIA,
- et le présent Règlement Particulier approuvé par l'ASN en date du 30 avril 2025, Visa n° 004-25.

Les modifications, changements et/ou ajouts au présent règlement sont effectués par la publication d'additifs numérotés et datés, établis par l'organisateur et validés par les Commissaires Sportifs de l'Epreuve.

La compétition entre en ligne de compte pour:

- le Championnat luxembourgeois des Slaloms - Kart 2025
- le Championnat luxembourgeois "Dames" 2025
- le Championnat luxembourgeois "Débutants" 2025

Article 2 – Informations spécifiques à la compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN): ACL Sport

Adresse: 152, rue de Limpach
L-3932 Mondercange

Téléphone : +352 45 00 45 - 2600

Email : aclsport@acl.lu

Organisateur de la compétition:

Ecurie AUSPUFF asbl
35, Montée du Knapp
L-9175 Niederfeulen

Adresse du Secrétariat de la compétition :

Ouverture: Lundi à Vendredi de 9 à 12 heures

Adresse: Ecurie AUSPUFF asbl
35, Montée du Knapp
L-9175 Niederfeulen

Téléphone: +352 661 662 669 E-Mail: auspuff@benoy.info

Comité d'Organisation:

Composition:

Président: Robert BENOY

Secrétaire:

Marc SCHRAMER

Trésorier: André BROCHADO

Membres:

Patrick EBERHARD, Marc KLEIN

Caractéristiques du parcours:

Adresse: CIRCUIT GOODYEAR, rue François Krack à L-7737 Colmar-Berg

Accès par: Centre de Formation pour Conducteurs

Caractéristiques de l'événement:

Nombre de Courses officielles: 3

Nombre de Manches par Course officielle: 2.

Nombre maximum de participants admis: sans limite.

NB à Mmes/MM. les Pilotes:

N'oubliez pas de vous inscrire au Championnat luxembourgeois des Slaloms auprès de l'ACL Sport!

Classement:

Les classements des Pilotes seront établis par le meilleur temps réalisé sur toutes les manches effectivement courues de chaque course.

Pour la remise des prix uniquement, il sera établi un classement général du meilleur temps de chaque pilote lors de toutes les manches effectivement courues (toutes courses confondues).

Exigences en matière de licence:

L'épreuve est ouverte aux licenciés ACL en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière. Sont également acceptées les licences "Journalière" et "Découverte". Pour toute participation d'un mineur avec une licence journalière, son tuteur devra signer une décharge autorisant le mineur à participer aux manches. Concurrents: minimum licence Nationale, éventuellement avec autorisation de participation à l'étranger.

Les conditions d'obtention d'une licence "Journalière" et "Karting Découverte" sont définies dans le Code Sportif National (cf. Annexe "Licences", article 2.1)

Les licences émises pour compétitions "AUTO" sont valables pour la participation au Slalom "KART".

Engagement:

Ouverture des engagements: dès approbation du règlement particulier par l'ASN.

Clôture des engagements: **le 16 juin 2025 à 12.00 heures.**

Adresse pour l'envoi du formulaire d'engagement:

Ecurie AUSPUFF asbl

35, Montée du Knapp

L-9175 Niederfeulen

E-Mail: auspuff@benoy.info

L'original signé par le concurrent et le pilote doit être transmis au secrétariat au plus tard pendant les vérifications administratives. Il en est de même pour les autorisations parentales éventuellement requises.

Un pilote peut s'engager au maximum sur deux karts différents, ces deux karts ne pourront cependant pas concourir dans la même catégorie.

Trois pilotes différents pourront s'engager sur un même kart sous condition que celui-ci soit engagé au nom d'un seul concurrent.

Montant du droit d'engagement par numéro de départ attribué (pour 1, 2 ou 3 courses):

Avec la publicité facultative de l'organisateur: 120 EUR

Sans la publicité facultative de l'organisateur: 300 EUR

Modalité de paiement:

Par virement au compte CCRALULL n°LU18 0099 7800 0148 9400 **au plus tard le 16 juin 2025.**

Refus de l'inscription, Forfaits:

L'organisateur pourra refuser l'inscription d'un concurrent et/ou pilote dans le cas où les droits d'engagement ne seraient pas payés.

Les frais d'inscription seront intégralement remboursés soit au cas où l'événement n'aurait pas lieu, soit aux pilotes dont l'engagement n'aurait pas été retenu.

L'organisateur peut rembourser une partie des droits d'engagement aux concurrents qui pour une raison de "force majeure" sont incapables de prendre le départ de l'épreuve. Ceci doit être demandé par écrit, en donnant la raison justifiée du forfait.

Signalisation:

La fermeture et l'ouverture de la piste seront signalées par le passage de la voiture du directeur de course, équipée comme suit :

- Drapeau ou gyrophare rouge = fermeture de la piste
- Drapeau ou gyrophare vert = ouverture de la piste

Programme et Horaire de la compétition:

Samedi 21 juin 2025:

de 7.00 heures à 7.30 heures:	mise en place des portes de slalom
de 7.30 heures à 9.00 heures:	Contrôle Administratif et distribution des numéros de départ
de 7.30 heures à 9.45 heures:	Visite non-motorisée du parcours
de 8.00 heures à 9.30 heures:	Contrôle Technique
à 9.30 heures:	1 ^e réunion du Collège des Commissaires Sportifs avec ensuite publication de la Liste officielle de Départ
à 10.00 heures:	BRIEFING DES PILOTES OBLIGATOIRE
à 10.30 heures:	mise en place et départ 1 ^e course
à 13.00 heures:	mise en place et départ 2 ^e course
à 15.30 heures:	mise en place et départ 3 ^e course

après la dernière manche de chaque course: mise en Parc Fermé

15' après l'arrivée du dernier participant de la dernière course: 2^e réunion du Collège des Commissaires Sportifs et officialisation des résultats

à 18.00 heures: Remise des Prix

Vérifications administratives:

Lieu: Centre de Formation pour Conducteurs, selon l'horaire ci-dessus.

Documents à présenter:

- Licences du concurrent et du pilote
- le cas échéant: autorisation parentale dûment signée par le tuteur du pilote
- le cas échéant: Autorisation de participation à l'étranger
- Preuve de paiement des droits d'engagement
- Dans le cas d'un kart loué ou prêté, une attestation datée et signée du propriétaire du véhicule engagé autorisant l'utilisation de ladite voiture en compétition le jour de l'épreuve.

Briefing obligatoire des Pilotes:

La présence de tous les pilotes sera vérifiée par apposition de signature sur un registre spécial.

L'absence au briefing entraînera une amende de 100 € euros payables en espèces au bureau officiel et un second briefing sera tenu avant l'admission au départ du(des) pilote(s) concerné(s).

Vérifications techniques:

Lieu: au Centre de Formation pour Conducteurs, selon l'horaire ci-dessus.

Equipelement conforme aux annexes de la CIK ou de la FIA à présenter à la Vérification technique:

- | | | |
|--------------------------|--------------|--------------------------------------|
| - Combinaison homologuée | - Casque | - Minerve (pour les moins de 15 ans) |
| - Gants | - Chaussures | |

Contrôles supplémentaires (pesage etc.):

- sur demande du Collège des Commissaires Sportifs à l'endroit défini par les Commissaires Techniques

Parc Fermé:

après la dernière manche de chaque course 15' minutes, 30' minutes uniquement après la dernière manche de la dernière course à l'endroit qui sera défini sur les lieux de commun accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

Tableau d'affichage officiel: auprès du Bureau officiel.

Tableau d'affichage virtuel: application Sportity (code d'entrée **AUSPUFF1**)

Article 3 – Voitures admises:

Catégorie Mini: minimum 110 kg (kart complet avec pilote en tenue)

- Groupe Minime (FFSA)
- Groupe Mini 60 (FFSA)
- Groupe Mini 60 (Benelux)
- Groupe Cadet (FFSA)

Age requis: 8 à 12 ans

Catégorie Junior: minimum 145 kg (kart complet avec pilote en tenue)

- Groupe "Nationale" (FFSA)
- Groupe X30 Junior (Benelux)
- Groupe KA100 145 + 155 (Benelux)

Age requis: 12 à 14 ans

Catégorie Senior: minimum 165 kg (kart complet avec pilote en tenue)

- Groupe Senior (FFSA) - Rotax & X30
- Groupe Senior X30 (Benelux)
- Groupe Open (FFSA) - sans boîte de vitesses
- Groupe KA100 145 + 155 (Benelux)

Age requis: 14 ans et +

Catégorie Shifter: minimum 175 kg (kart complet avec pilote en tenue)

- Groupe KZ2 (FFSA)
- Groupe Open KZ (FFSA) - avec boîte de vitesses

Age requis: 14 ans et +

Le kart doit porter le bon numéro de course du conducteur.

Le participant pourra se présenter avec son propre kart.

Par contre, si le participant ne possède pas de kart personnel ou emprunté, il n'y aura aucune structure de karting présente sur place pouvant fournir un kart.

PNEUMATIQUES AUTORISES (selon CSN 2025):

Le choix des pneumatiques est libre pour toutes les catégories.

L'utilisation de tout dispositif de préchauffage ou de maintien de la chaleur est interdite et peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification (y compris les couvertures chauffantes et le traitement chimique).

Transmission (selon CSN 2025):

Le choix du pignon moteur est libre pour toutes les catégories.

Châssis (selon CSN 2025):

Châssis homologué ou ayant été homologué CIK/FIA, FFSA ou IAME Benelux Series

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de Compétition:

Chaque participant recevra de l'organisateur deux jeux de numéros de compétition qui devront être apposés de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la compétition.

Les voitures sans leurs numéros de compétition corrects ne seront pas admises au départ.

~~Les numéros de compétition ne pourront être apposés que le jour même de l'épreuve; ils devront être retirés avant que les voitures ne quittent le parc fermé respectivement le parc d'assistance (voitures remorquées exceptées). En cas d'infraction, le concurrent et le conducteur seront passibles d'une amende telle que définie par le Code de la Route luxembourgeois en vigueur.~~

Publicité:

L'apposition de motifs et d'inscriptions publicitaires conformes aux règlements de la FIA est autorisée à condition qu'ils n'entravent pas la lecture facile des numéros de compétition.

Toute publicité à caractère politique, religieuse ou immorale est interdite.

La publicité doit respecter la loi luxembourgeoise ainsi que les codes sportifs en vigueur.

Equipeement de sécurité des pilotes: conformément aux règlements techniques CIK ou FIA.

Caméra embarquée ("on-board camera"):

Ne peut être installée et enclenchée qu'après autorisation écrite préalable de l'organisateur et avec obligation de fournir à l'organisateur une copie de tout enregistrement que celui-ci pourra ultérieurement utiliser librement à toute fin qu'il jugera utile.

Mise en place au départ:

Les pilotes devront se tenir à la disposition du Directeur de Course au moins 30 minutes avant leur heure de départ et se ranger dans la file de pré-grille dès le premier appel. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou changements d'horaire qui pourraient se décider avant le départ. Le pilote qui ne se présente pas à la file de pré-grille ou au départ dès le premier appel pourra être exclu de la manche.

Article 5 – Principaux officiels (les numéros de téléphone utiles seront publiés lors de l'épreuve)

Directeurs de Course: Patrick EBERHARD (Lic.: O148) Armand LISARELLI (Lic.: O117)

Directeur de Course adjoint: Paul KRIER (Lic.: O251)

Stagiaire Directeur de Course: (Lic.:)

Collège des Commissaires Sportifs:

Président: (Lic.: ...)

Membres: (Lic.: ...) (Lic.:)

Stagiaire: Claude DICHTER (Lic.: C246)

Commissaires techniques:

Président: André BROCHADO (Lic.: C226)

Membres: Avelino FATAL (Lic.: C242)

Stagiaires: Alain KINGEN (Lic.: C254) Cristina BANDEIRA (Lic.: C259)

Secrétaire de l'épreuve et Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs: Robert BENOY (Lic.: O066)

Médecin: Dr Ludwig CARL (Lic.: D252)

Service d'Ambulance: LuxAmbulances

Intervention rapide: Motorsport Rettungsteam Lëtzebuerg, Monsieur Marc LUDWIG

Chronométrage: Thomas STOLL (Lic.: SPA1081706) - Dr Michael STOLL (Lic.: SPA1117701)

Responsable au Pré-Départ: Marc SCHRAMER

Responsable au Parc Fermé: Patrick THILL

Responsable Commissaires de Piste: Joël THILL

Commissaires de Piste: DeLux Race Marshals

Dépannage: Automobile Club Luxembourg (ACL)

Article 6 - Déroulement

- Des essais motorisés (même électriques) sur le parcours sont formellement interdits. Un pilote figurant sur la liste des engagés/liste de départ ne peut de même accompagner en voiture un officiel ou quiconque procédant à une mise au point du parcours. Il n'y aura pas de reconnaissance guidée!

- Le parcours sera accessible aux pilotes pendant une durée minimum de 1 heure avant le départ de la première manche de la première course afin qu'ils puissent procéder à une reconnaissance non-motorisée (p.ex. à pied ou à bicyclette "traditionnelle").

- La longueur du parcours de slalom est d'environ 1520 mètres.

- La distance entre les éléments les plus rapprochés des deux sabots porteurs de bornes sera de 2m minimum et de 3m maximum exactement. La distance entre 2 bornes de portes différentes ne sera pas inférieure à 4m.

- Au moins tous les 75 m, une porte ralentira l'allure des véhicules.

- Les portes devront être numérotées dans l'ordre croissant sur l'ensemble du parcours et les numéros doivent être placés à droite. Ces numéros doivent se trouver au plus près de la porte et marqués sur la chaussée de façon indélébile pour la durée de l'épreuve.

- Les bornes délimitant les portes seront toutes de même couleur. Leur hauteur sera d'environ 50 cm. Ces bornes doivent être en plastique. Il est de même obligatoire qu'elles soient contournées sur le sol dans leur entièreté afin qu'elles puissent être remises au même endroit.

- Les karts seront placés avec leur avant sur une ligne de pré-départ située 25m avant la ligne de chronométrage. Les temps doivent être pris au moment où la partie avant du kart franchit la ligne officielle de départ (départ lancé). L'organisateur pourra procéder à des départs avec feux.

En cas de faux départ, le concurrent est mis hors course pour la manche.

- L'arrivée sera prise au vol.

Le classement final officiel sera affiché au tableau d'affichage officiel et pourra être consulté et téléchargé sur le site SPORTITY. Une copie du classement officiel sera cependant envoyée aux concurrents sur simple demande.

- L'organisateur se doit d'afficher séparément les temps et les pénalités de chaque concurrent ainsi que les numéros des portes touchées ou oubliées.

6.1: CHRONOMÉTRAGE

Toutes les épreuves du championnat doivent être chronométrées au 1/100ème de seconde minimum au moyen d'un appareil à enregistrement automatique. Le doublage manuel est obligatoire et sera utilisé en cas de défaillance momentanée du système automatique.

6.2: NOUVEAU DÉPART

Seule une raison de force majeure indépendante du pilote ou de sa voiture peut permettre au directeur de course, avec l'accord des commissaires sportifs, d'autoriser pour la même voiture, conduite par le même pilote, un second départ (exemple panne de chrono, drapeau jaune).

6.3: PÉNALISATIONS

Des juges de fait seront désignés pour juger les pénalités comme suit :

- pour avoir renversé ou déplacé hors du cercle un piquet de porte : **3 secondes**
- pour l'omission d'une porte ou pour une erreur de parcours : **15 secondes**

Article 7 – Aide extérieure

Toute aide extérieure entraîne la disqualification.

Les voitures arrêtées sur le parcours ne seront remorquées que sur ordre du Directeur de Course.

Dans les zones de pré-départ et dans la file de pré-départ, un changement de pneumatiques est autorisé, sans toutefois pouvoir perturber l'ordre de mise en place ou de départ, respectivement l'heure de convoi ou de départ, ceci entraînera sans recours l'exclusion pour la manche. En cas de changements des conditions météorologiques, la direction de course décidera de la procédure nécessaire.

Article 8 – Assurances

Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, pilotes, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque concurrent/pilote est totalement responsable de son ou de ses assurances personnelles (y inclus celles des véhicules accompagnateurs, y inclus mobylettes, vélos, trottinettes, etc.).

Les mineurs de moins de 16 ans ne sont admis dans l'enceinte de la piste GOODYEAR que s'ils figurent sur la liste des Engagés/Liste de Départ!

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course, mais uniquement pour les déplacements à l'intérieur de l'enceinte de la manifestation.

La couverture est limitée à douze millions cinq cent mille euros pour des dommages qui découlent de la participation du véhicule à des courses ainsi qu'aux essais préparatoires à ces courses. Elle est toutefois limitée à un million deux cent cinquante mille euros par sinistre en ce qui concerne les dégâts matériels provoqués par incendie, jets de flamme ou explosion.

Clause dérogatoire

L'organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s). L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

Article 9 – Réclamations et appels

La procédure de protestation et d'appel est régie par le Code Sportif International de la FIA et par le Code Sportif National de l'ACL Sport:

- CSN 2025, cahier "Juridique", article 12 RÉCLAMATIONS (selon article 13 du Code Sportif International de la FIA):

La caution de réclamation s'élève à 500 €, payable en liquide.

- CSN 2025, cahier "Juridique", article 16 APPELS (selon article 15 du Code Sportif International de la FIA).

La notification de l'intention d'interjeter appel doit être accompagnée de € 2.000 en espèces.

Cette caution ne sera remboursée que si le bien-fondé de l'appel est reconnu par un acquittement complet.

Elle ne le sera pas si l'intention d'interjeter appel n'est pas confirmée.

Délai de réclamation:

- Le délai de réclamation contre la liste officielle de départ est de 30 minutes après l'affichage.

- Le délai de réclamation contre la conformité d'un véhicule est de 30 minutes après l'affichage du classement officieux à la fin de l'épreuve. Ce délai est réduit à 15 minutes entre les différentes courses.

Article 10 – Podium, Prix et Récompenses

Remise des prix

- Les trophées sont remis lors de la remise des prix officielle, une cérémonie de podium est néanmoins prévue à l'entrée du Parc Fermé. ☐

- Les prix doivent être retirés personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi ils resteront acquis à l'organisateur. Aucun prix ne sera envoyé.
- Tous les prix sont cumulables.

Trophées

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de trophées par l'organisateur comme suit:

- une coupe aux trois premiers du classement général
- une coupe au premier du classement de chaque catégorie
- une coupe au premier du classement de chaque groupe
- une coupe à la première dame
- une coupe au premier débutant

Article 11 – Réserves, modifications

L'organisateur se réserve le droit de compléter ou d'apporter des modifications au présent règlement particulier et ceci avec l'approbation de l'ACL Sport, respectivement des commissaires sportifs de la compétition. Il se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter la compétition en cas de participation insuffisante, de force majeure ou d'évènement imprévisible, et ce sans aucune obligation d'indemnisation.

Les commissaires sportifs ont l'autorité de décider de tout cas non-prévu au règlement particulier.

Article 12 – Dispositions particulières

En cas de non-respect des dispositions ci-dessous (y compris par un assistant du Pilote / Concurrent), le Pilote / Concurrent s'expose à l'exclusion de la Compétition ou à d'autres sanctions émises par les commissaires sportifs.

- Le port du système « HANS » est facultatif. Le port d'une minerve est recommandé.
- Tout pilote doit être porteur de l'équipement conforme aux annexes de la CIK ou de la FIA présenté à la vérification technique.
- Les Pilotes / Concurrents sont priés à ne pas occuper les emplacements non affectés par les organisateurs.
- Les Pilotes / Concurrents et les membres des équipes s'engagent à se comporter de manière à ne mettre personne en péril et à n'importuner personne plus que strictement nécessaire. En particulier, la conduite de véhicules motorisés par des enfants et des jeunes non participants est interdite dans toute l'enceinte de la manifestation.
- L'organisation du stationnement des karts et des véhicules des accompagnants dans le paddock doivent être telles qu'au moins une demi-largeur de la voie publique soit gardée libre (voie de secours).
- Dans le parc d'assistance, aucune huile usagée ne doit être ni stockée ni éliminée.
- Pour éviter la contamination du sol, chaque Pilote / Concurrent doit créer une surface hydrofuge et résistante aux hydrocarbures (feuille, tapis environnement en plastique) dans le cadre de son véhicule de compétition. Ceci est à apporter par le Pilote/Concurrent lui-même.
- Chaque pilote doit s'assurer qu'un extincteur d'au moins 6 kg est disponible dans la zone de paddock où il s'installe.

Article 13 – Chaque disposition supplémentaire de l'organisateur sera publiée par additifs numérotés au tableau d'affichage officiel.

L'organisateur déclare que la manifestation se déroulera conformément aux dispositions du CSI de la FIA, du CSN de l'ACL Sport et du présent règlement.

L'organisateur veillera à ce que tous les assistants et participants engagés par l'organisateur, qui ne sont pas soumis à une licence, soient tenus de reconnaître et de respecter les dispositions de la FIA et de l'ACL Sport.